

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Décision n°2025-287 : Assemblée générale du GART - (Groupement des Autorités Responsables de Transport) - Mandat spécial et frais de déplacement de Monsieur Florian MAITRE

1 DOCUMENT - Publié le 09 septembre 2025

DÉCISION
Référence : 2025-287
Intitulé : Assemblée générale du GART
Date : 09 SEP 2025

ADMINISTRATION GÉNÉRALE
Assemblée générale du GART
(Groupement des Autorités Responsables de Transport)
Mandat spécial en faveur du déplacement de Monsieur Florian MAITRE

Le Président du Grand Lac,

- Mme Grégoire, vice-présidente, voterai pour, et je recommande l'article L. 5715-10,
- Mme Maitre, déléguée, date du 28 SEP 2025, du 22 mars 2027, à 21 juillet 2027, et 21 mars 2028 et du 21 janvier 2028, et une délégation au Président pour voter à la réunion de vote lorsque celle-ci se tiendra en vertu des statuts ou réglement et de mes statuts.

Considérant en effet que Monsieur Florian Maitre (M), vice-président du Conseil Lac (en déplacement), il accompagne et au profit de l'assemblée, ses présences et représentations. Grand Lac fait de l'ensemble générale du GART, qui se tiendra le 09 SEP 2025 à 14h30 à Paris.

DÉCIDE :

ARTICLE 1. MANDAT SPÉCIAL

Le Maitre, en mandat spécial à Monsieur Florian Maitre, pour se rendre à l'assemblée prévue à GART, lui confie le droit à une délégation pour voter à la réunion de vote à Paris.

La prise en charge par Grand Lac, des frais de déplacement et de séjour sera couverte et remboursée.

- pour les frais d'hôtel et de repas et de transport jusqu'à l'heure de l'assemblée prévue au plus tard le 09 SEP 2025,
- pour les frais d'hôtel et de repas et de transport jusqu'à l'heure de l'assemblée prévue au plus tard le 21 mars 2027, et 21 mars 2028, et une délégation au Président pour voter à la réunion de vote lorsque celle-ci se tiendra en vertu des statuts ou réglement et de mes statuts.

ARTICLE 2. NOTIFICATIONS

Une copie de la présente sera adressée à :

- Mme Grégoire, vice-présidente,
- Mme Maitre,
- M. Président.



DEC_2025-287.PDF

<https://grand-lac.fr/mon-agglo/gouvernance/actes-administratifs/actes-administratifs-grand-lac/decisions-du-president/decisions-2026/decision-n2025-287-assemblee-generale-du-gart-groupement-des-autorites-responsables-de-transport-mandat-special-et-frais-de-deplacement-de-monsieur-florian-maitre-44368?>



**GRAND LAC
COMMUNAUTÉ D'AGGL
OMÉRATION**

**1500 Boulevard Lepic
73100 Aix-les-Bains**

Afin de vous proposer des vidéos, des boutons de partage, des contenus remontés des réseaux sociaux et d'élaborer des statistiques de fréquentation, nous sommes susceptibles de déposer des cookies tiers sur votre machine. Cela ne peut se faire qu'en obtenant, au préalable, votre consentement pour chacun de ces cookies.